



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Aquitaine

Bordeaux, le

04 AVR. 2014

Service Prévention des Risques
Division Sol, Sous-sol, Santé-Environnement

Nos réf. : PG/PG/SPR/14DP-
S3IC n° 52.6843
Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU
patrice.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 93 36 37 – Fax : 05 56 00 05 31

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----- PROCÈS-VERBAL DE RECOLEMENT DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DES SOLS -----

Documents à l'appui :

- rapport TERE0-suivi de fond de fouille-06.123.RA.004.01-janvier 2010
- rapport TERE0-suivi de fond de fouille-06.123.RA.006.01-mars 2010
- rapport TERE0-plan de gestion préliminaire-06.123.RA.007.01-mai 2013
- rapport TERE0-dossier d'ouvrages exécutés-06.123.RA.008.01-mars 2014

1 – CONTEXTE

La station-service AVIA anciennement exploitée sous le régime de la déclaration par la société MDMH Daniel Huerta, a cessé son activité en 2010. Le récépissé de déclaration de cessation d'activité a été délivré le 18 août 2010.

Les terrains sont la propriété de la SCI L'Etoile représentée par Mme Marie-Thérèse Martingoréna Résidence les Jardins de Célia 4, Allée de Grande-Borde 64100 Bayonne.

La SCI L'Etoile envisage de vendre les terrains pour la création d'une chambre funéraire.

2 - MISE EN SECURITE

Les infrastructures, composées notamment de trois postes de distribution de carburant, d'une cuve de 75 m³ double enveloppe et d'une cuve de 10 m³ double enveloppe, ont été démantelées en 2009. Les cuves de carburants ont été retirées. Les fouilles ont été comblées par des matériaux d'apport sains.

3 - DIAGNOSTIC

Dans le cadre de la cessation d'activité de la station-service AVIA et du projet de vente des terrains, la SCI L'ETOILE a fait réaliser, au moment de l'excavation des cuves, un diagnostic environnemental en janvier 2010, complété en mars 2010, qui a mis en évidence :

- l'absence de nappe jusqu'à cinq mètres de profondeur (terrains argileux),
- l'absence significative de gaz hydrocarbonés sur les mesures effectuées dans les piézajirs,

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 5 56 24 88 22 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

- le recouvrement bétonné des aires de distribution, minimisant les risques de contamination des personnes et de l'environnement,
- la présence de contaminations ponctuelles en hydrocarbures dans le sol atteignant 1200 mg/kg MS, confinées à 4 mètres de profondeur au droit de la cuve de 75 m³,
- l'absence de contamination au droit de la cuve de 10m³.

4 - MESURES DE GESTION

Le 19/07/2013, l'inspection demande à la SCI L'Etoile de mettre en œuvre les mesures de dépollution des sols au droit de la cuve de 73 m³ (excavation et évacuation des terres polluées vers une installation prévue et autorisée à cet effet).

Les travaux ont été menés par la société TERE0 les 28 et 29 janvier 2014.

Cette opération a conduit à l'excavation et l'évacuation de 48,02 tonnes de terres polluées par des hydrocarbures issus des travaux de terrassement. Ces matériaux ont été pris en charge par le centre de traitement TRIADIS SERVICES de Lacq (64).

A l'issue des travaux de terrassement, un contrôle de la qualité chimique des sols a été réalisé. Les résultats analytiques indiquent l'absence d'impact en composés hydrocarbonés dans les sols au droit de l'ensemble des points de prélèvements effectués dans la fouille et au droit des pistes de distribution. Seuls 2 prélèvements sur 8, localisés sur le flanc Nord de la fouille indiquent la présence de traces d'hydrocarbures C10-C40. Toutefois, les teneurs mesurées sont largement inférieures à la valeur seuil retenue de 500 mg/kg.

Suite aux opérations de démantèlement et de dépollution de la station service, l'ensemble des prélèvements réalisés témoigne de l'absence d'impact résiduel en hydrocarbures totaux C10-C40 dans les sols.

La fouille, a ensuite été comblée à l'aide de 62,5 tonnes de remblais sains. L'ensemble de ces terrains a fait l'objet d'un compactage par couche et d'un aplanissement sur l'ensemble de la zone de travaux.

L'état des milieux au droit du site étant compatible avec son réaménagement, aucune action corrective ne nécessite d'être mise en œuvre à l'issue des opérations de dépollution de l'ancienne station service.

5 – CONCLUSION

Les terrains impactés par les hydrocarbures au droit de l'ancienne cuve de carburant de 75 m³ de l'ancienne station-service AVIA, ont été dépollués par excavation et remblaiement par des matériaux d'apport sains.

On peut considérer, dès lors qu'il n'existe plus d'impact environnemental, ni de risque sanitaire liés à cette pollution.

Le site de l'ancienne station service AVIA, sis Aire de Chasie-Est CD 932 33430 BAZAS, est donc traité et libre de toute restriction d'usage.

L'Inspecteur de l'Environnement
en charge des installations classées



Patrice GUINAUDEAU

Copie à :
DDTM SPE
DREAL UT 33
DREAL SPR DSE